



International Coffee Organization  
Organización Internacional del Café  
Organização Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

WP Council 159/07 Rev. 3

1 septembre 2008  
Original : anglais

F

Conseil international du Café  
101<sup>e</sup> session  
22 – 26 septembre 2008  
Londres, Angleterre

**Composition du  
Comité consultatif du secteur privé  
pour les années caféières 2007/08 et 2008/09**

### Contexte

1. A sa 98<sup>e</sup> session en septembre 2007, le Conseil international du Café a nommé les membres du Comité consultatif du secteur privé (CCSP) pour les années caféières 2007/08 et 2008/09 (document WP-Council 159/07).
2. Les anciens membres de la Fédération européenne du café (FEC) (CECA – commerce du café vert, EUCA – secteur du café torréfié et AFCASOLE – production de café soluble) se sont regroupés au sein de la FEC depuis le 1 janvier 2007. En conséquence, la FEC a déclaré que sa représentation au sein du CCSP pouvait être réduite à un siège, au lieu de trois, à compter du 1 octobre 2008. Deux autres associations ou organismes du café de pays importateurs devront donc être désignés par le Conseil en septembre 2008. L'alinéa b) du paragraphe 3 de l'Article 22 de l'Accord dispose que sont désignés huit associations ou organismes relevant du secteur caféier privé de pays importateurs, qu'ils soient Membres ou non membres, et représentant de préférence les importateurs et les torréfacteurs, ainsi qu'un ou plusieurs suppléants pour chaque représentant.
3. Les Membres importateurs sont invités à consulter leur secteur privé national, selon que de besoin, et à nommer deux représentants d'associations ou d'organismes du café de pays importateurs, qu'ils soient Membres ou non membres, ainsi qu'un ou plusieurs suppléants pour chaque représentant.
4. A la réunion du CCSP de mai 2008, il a été suggéré qu'une représentation au sein du CCSP pourrait encourager les pays non membres comme le Canada, la Fédération de Russie ou les pays du Moyen Orient à adhérer à l'Accord. La possibilité d'octroyer un siège à l'Association brésilienne de l'industrie du café (ABIC) a également été évoquée. L'ABIC est actuellement membre suppléant du CCSP dans la catégorie des Membres exportateurs et, conformément aux dispositions de l'Article 22, les deux sièges vacants doivent être octroyés à des associations de la catégorie des Membres importateurs. Une possibilité serait de prévoir une disposition autorisant à coopter des membres qui s'intéressent particulièrement aux travaux du CCSP, pendant une durée déterminée. Le libellé du projet révisé de mandat du CCSP autorise le CCSP à coopter des membres pour des enjeux spécifiques, si besoin est (voir le paragraphe 7 du document PSCB-107/08 Rev. 1). Le projet de mandat sera examiné par le Conseil en septembre 2008.
5. L'Annexe I donne la composition actuelle du CCSP, les changements étant indiqués par une note de bas de page, et l'annexe II contient le texte de l'Article 22 de l'Accord de 2001.

### Mesure à prendre

Les Membres importateurs sont invités à informer par écrit le Directeur exécutif avant le **17 septembre 2008** du nom des candidats nommés pour que le Conseil puisse désigner deux représentants de pays importateurs, ainsi qu'un ou plusieurs suppléants pour chaque représentant, selon qu'il convient, à sa 101<sup>e</sup> session qui se tiendra à Londres du 22 au 26 septembre 2008.

## ANNEXE I

### MEMBERSHIP OF THE PRIVATE SECTOR CONSULTATIVE BOARD FOR COFFEE YEARS 2007/08 AND 2008/09

#### EXPORTING MEMBERS

##### COLOMBIAN MILDS

Asociación de Exportadores de Café de Colombia (ASOEXPORT)	Representative
<i>Sociedad Exportadora de Café de las Cooperativas de Caficultores (EXPOCAFE)</i>	<i>Alternate</i>
<i>Federación Nacional de Cafeteros de Colombia</i>	<i>Alternate</i>
Eastern African Fine Coffees Association (EAFCO)	Representative

##### OTHER MILDS

Asociación Mexicana de la Cadena Productiva del Café (AMECAFE)	Representative
<i>Instituto Hondureño del Café (IHCAFE)</i>	<i>Alternate</i>
Asociación Nacional del Café (ANACAFÉ)	Representative
<i>Coffee Exporters Association of India</i>	<i>Alternate</i>

##### BRAZILIAN AND OTHER NATURAL ARABICAS

Conselho dos Exportadores de Café do Brasil (CeCafé)	Representative
<i>Associação Brasileira da Indústria de Café Solúvel (ABICS)</i>	<i>Alternate</i>
<i>Associação Brasileira da Indústria de Café (ABIC)</i>	<i>Alternate</i>
Conselho Nacional do Café (CNC)	Representative
<i>Confederação da Agricultura e Pecuária do Brasil (CNA)</i>	<i>Alternate</i>

##### ROBUSTAS

Association of Indonesian Coffee Exporters (AEKI)	Representative
<i>Uganda Coffee Trade Federation (UCTF)</i>	<i>Alternate</i>
Bourse du Café et du Cacao (BCC)	Representative

**IMPORTING MEMBERS**

All Japan Coffee Association	Representative
European Coffee Federation (ECF) <i>European Coffee Federation (ECF)</i>	Representative Alternate
European Coffee Federation (ECF) <i>European Coffee Federation (ECF)</i>	Representative <sup>1</sup> Alternate
European Coffee Federation (ECF) <i>European Coffee Federation (ECF)</i>	Representative <sup>1</sup> Alternate
Institute for Scientific Information on Coffee (ISIC) <i>Institute for Scientific Information on Coffee (ISIC)</i>	Representative Alternate
National Coffee Association of USA (NCA) <i>Coffee Association of Canada</i>	Representative Alternate
Specialty Coffee Association of America (SCAA)	Representative
Speciality Coffee Association of Europe (SCAE) <i>European Decaffeinators Association (EDA)</i>	Representative Alternate

---

<sup>1</sup> *The ECF representation will be reduced to one instead of three seats, with effect from 1 October 2008.*

## ANNEXE II

### ARTICLE 22

#### **Comité consultatif du secteur privé**

- 1) Le Comité consultatif du secteur privé (ci-après dénommé le CCSP) est un organe consultatif qui est habilité à faire des recommandations lorsqu'il est consulté par le Conseil et qui peut inviter le Conseil à se saisir de questions ayant trait au présent Accord.
- 2) Le CCSP est composé de huit représentants du secteur privé des pays exportateurs et de huit représentants du secteur privé des pays importateurs.
- 3) Les membres du CCSP sont des représentants d'associations ou d'organismes désignés par le Conseil, toutes les deux années caféières ; leur mandat peut être reconduit. Le Conseil veille, dans la mesure du possible, à assurer la désignation :
  - a) De deux associations ou organismes relevant du secteur caféier privé de régions ou de pays exportateurs représentant chacun les quatre groupes de café, et représentant de préférence les producteurs et les exportateurs, ainsi qu'un ou plusieurs suppléants pour chaque représentant ; et
  - b) De huit associations ou organismes relevant du secteur caféier privé de pays importateurs, qu'ils soient Membres ou non membres, et représentant de préférence les importateurs et les torréfacteurs, ainsi qu'un ou plusieurs suppléants pour chaque représentant.
- 4) Chaque membre du CCSP est habilité à désigner un ou plusieurs conseillers.
- 5) Le CCSP a un Président et un Vice-Président élus parmi ses membres, pour une période d'un an. Les titulaires de ces fonctions sont rééligibles. Le Président et le Vice-Président ne sont pas rémunérés par l'Organisation. Le Président est invité à participer aux réunions du Conseil en qualité d'observateur.
- 6) Le CCSP se réunit normalement au siège de l'Organisation, durant la période des sessions ordinaires du Conseil. Si le Conseil accepte l'invitation d'un Membre à tenir une réunion sur son territoire, le CCSP peut également tenir sa réunion sur ledit territoire. En pareil cas, les frais qui en résultent, pour l'Organisation, en sus de ceux qui sont encourus lorsque la réunion se tient au siège de l'Organisation, sont à la charge du pays ou de l'organisation du secteur privé responsable de cette invitation.
- 7) Le CCSP peut, avec l'approbation du Conseil, tenir des réunions extraordinaires.
- 8) Le CCSP fait régulièrement rapport au Conseil.
- 9) Le CCSP élabore son propre règlement intérieur, tout en respectant les dispositions du présent Accord.